

ARRÊTÉ DU MAIRE
N° 2024-374

**PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
POUR UN SPECTACLE DE MARIONNETTES PLACE COUBERTIN**

Le Maire de la Commune de Fontenay-Trésigny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 et L. 2213-2,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R. 411-3, R. 411-21-1 et R. 417-10 II 10°,

Vu le règlement communal de voirie,

Vu la demande en date du 18 novembre 2024, de Monsieur Jason RENOLD, demeurant Association entraide et partage 12 rue Monmory, 94300 VINCENNES, pour installer un théâtre de marionnettes sur le domaine public, place Coubertin,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous, pendant cette manifestation,

ARRÊTE

Article 1 : M. Jason RENOLD est autorisé à occuper le domaine public par l'installation d'un théâtre de marionnettes, sur la place Coubertin (côté panneaux de basket)

Article 2 : La présente autorisation est valable le mercredi 11 décembre 2024 de 14 heures à 18 heures.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun, sis 43 avenue du Général de Gaulle case postale 8630 77008 Melun Cedex, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Directeur des services techniques et les agents de police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera affichée et adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rozay-en-Brie,
- Centre d'Intervention et de secours de Fontenay-Trésigny,
- Les Agents de la Police Municipale,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- M. Jason RENOLD(✉ theatre.guignol60600@yahoo.fr)

Fait à Fontenay-Trésigny,
le 03 décembre 2024

Le Maire,
Patrick ROSSILLI

